

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an 2015, le 26 Mai à 20h00, s'est réuni le conseil municipal de la commune de GERMAGNY au lieu ordinaire de ses réunions sous la Présidence de Monsieur JANDOT Alain, Maire.

Présents : Mme DEMORTIERE Fabienne, Mme LECLAIRE Sylvie, Mme MONTILLOT Mireille, Mme MONTILLOT Valérie, M. LABILLE Laurent, M. JANDOT Rémi, M. ROUSSET Jean-Paul, M. MELOT Damien

Présent mais n'a pas pris part aux délibérations : M. LECLAIRE Loïc

Excusé : Néant

Secrétaire de séance: Mme MONTILLOT Mireille

Lecture et approbation du compte rendu du Conseil du 24 mars 2015.

Rapport d'activités du 25 mars 2015 au 26 mai 2015.

Présentation de Mme NEMOND Sylvia, qui remplacera à partir de juin 2015 Mme LONGINOTTO, au poste de secrétaire de mairie.

### **Demande de subvention au Conseil Départemental/ Délibération 17/2015**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide de demander l'aide financière au conseil départemental, suite au sinistre intervenu à la suite d'un épisode pluvieux en date des 4 et 5 novembre 2014. *La commune ayant été reconnue en état de catastrophe naturelle pas arrêté ministériel en date du 17 février 2015.*

### **Adhésion CAUE / Délibération 18/2015**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide à *l'unanimité de ne pas adhérer au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et environnement pour l'année 2015.*

### **Démission d'un des conseillers municipaux**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de M Jean-Philippe BERTHIER, en date du 21 avril 2015. Celle -ci prend effet immédiatement à réception du courrier.

### **Permis de construire /n°071 216 15 E0004**

Suite aux désinformations véhiculées, Le Maire souhaite éclaircir son dossier de permis de construire. Ce dernier a été déposé en mairie et signé par une adjointe, transmis à la DDT, comme le prévoit la réglementation. Il est en cours d'instruction.

### **Questions diverses**

- Les réparations de l'école ont été effectué.
- Le dossier des épaves jouxtant la départementale est en cours.
- Discussion sur le compteur de la SAUR à l'air de camping car.
- Envoi d'un courrier recommandé pour une construction sans demande de permis de construire.
- L'autorisation d'urbaniser « La Chaume » a été refusée par la CDCEA.

La prochaine gazette paraîtra fin juin, une réunion afin de la réaliser a été fixée.

Fin de la séance à 21h00.